

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/L/308
22 juillet 1999

(99-3089)

CONSEIL GÉNÉRAL

Désignation du prochain Directeur général

Décision du 22 juillet 1999

Le Conseil général,

Appréciant hautement les consultations intensives menées par le Président du Conseil général au sujet de la désignation du Directeur général de l'Organisation,

Décide de désigner:

- le Très Honorable Mike Moore (Nouvelle-Zélande) Directeur général pour trois ans, du 1^{er} septembre 1999 au 31 août 2002,

lequel sera suivi par

- S.E. M. Supachai Panitchpakdi (Thaïlande), Directeur général pour trois ans, du 1^{er} septembre 2002 au 31 août 2005;

Convient qu'aucun des deux ne pourra être désigné de nouveau Directeur général et que le mandat d'aucun des deux ne pourra être prolongé;

Convient en outre qu'en mars 2002 le Conseil général reconfirmera si M. Supachai est disponible pour occuper ces fonctions et, si M. Supachai n'est pas disponible, le processus de désignation d'un nouveau Directeur général commencera immédiatement, l'un des Directeurs généraux adjoints étant désigné Directeur général par intérim par le Conseil général si le processus de désignation n'est pas achevé au 1^{er} septembre 2002;

Convient également que, si M. Moore cesse d'occuper ses fonctions avant le 31 août 2002, il sera suivi immédiatement par M. Supachai qui aura un mandat de trois ans seulement;

Convient en outre que le Directeur général désignera les Directeurs généraux adjoints en consultation avec les Membres, en tenant compte des vues de l'autre Directeur général désigné, et de la nécessité de maintenir un équilibre géographique équitable et étant lié par toutes décisions du Conseil général concernant la continuité de la haute direction de l'Organisation; et

Affirme que la présente décision ne constituera pas un précédent pour les désignations futures des Directeurs généraux, dont le mandat sera de quatre ans, et décide que, en vue d'améliorer et de renforcer les règles et procédures actuelles, un ensemble complet de règles et procédures pour ces désignations sera élaboré et adopté d'ici à la fin de septembre 2000.
